Commune de Troinex

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 11 octobre 2010 à 20h00

Présents : M. Christian Pittet, Président
Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi, Conseillères municipales
MM. Jean Berthet, Marc Botbol, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Salzmann, Marc Truan, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux

MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire Général

Excusés : MM. Olivier Bahon, Jean-Jacques Duquesne, Conseillers municipaux
Paul Buclin, Adjoint

Le Président ouvre la séance à 20h00 et soumet au vote du Conseil municipal une motion urgente du groupe socialiste relative au plan de circulation. Cette modification de l'ordre du Jour est acceptée à la majorité (1 NON et 1 abstention). Cet objet portera le no 6.3., mais sera traité après le point 7 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2010
2. Communications du Bureau du Conseil Municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget pour 2011
5. Projets de délibérations :
   5.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux de réfection du revêtement de 3 courts de tennis
   5.2 Vote concernant l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le projet de transformation d'un atelier en deux logements au chemin de la Fondelle 2
6. Propositions de motions :
   6.1 M10 : Motion des groupes libéral et démocrate chrétien « Pour que les partis politiques aient un espace d'information dans la gazette communale »

6.2 M11 : Motion du groupe libéral concernant le projet de construction d'immeubles au lieu-dit « Les Saussac »

6.3 Motion urgente du groupe socialiste demandant la prolongation du plan de circulation à l'essai en l'attente de la mise en place de mesures provisoires de sécurisation des 4 chemins concernés

7. Proposition de résolution : R3 : Résolution du groupe libéral concernant le projet de construction d'immeubles au lieu-dit « Les Saussac »

8. Propositions individuelles et questions

---

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2010

Le précédent procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans remarque.

2) Communications du Bureau du Conseil Municipal

Le Président donne lecture d'une lettre reçue à propos du plan de circulation (jointe au procès-verbal, - **annexe 1 -)**, lettre qui sera transmise à la Commission d'Urbanisme.

3) Communications de la Mairie

Plan de circulation : **M. Magnenat** précise que la lettre lue par le Président, accompagnée de 190 signatures, émane des Troinésiens concernés par la fermeture et qu'il la tient à disposition cas échéant.
Spectacle Romandie d'Humour : **M. le Maire** informe le Conseil que la Banque Raiffeisen fête cette année ses 75 ans et qu'à cette occasion, elle offre aux habitants de la commune une soirée humoristique qui aura lieu le 13 novembre 2010 à la salle communale. Les billets sont à retirer gratuitement à la mairie.
Personnel de la Mairie : **M. Meynard** présente les 3 nouvelles employées engagées à la Mairie, à savoir Mme Nicole Menu en qualité de comptable à 50%, Mme Nathalie Forestier, au poste de secrétaire à 50% et Mlle Floriane Gros, stagiaire de maturité commerciale, qui fera un stage de 39 semaines auprès de la Mairie. Une cordiale bienvenue est souhaitée aux nouvelles employées.
Motion urgente du groupe socialiste : **M. Magnenat** revient sur la motion urgente des socialistes et précise que la Mairie a déjà entrepris des démarches auprès de la DGM ; elle rencontrera M. Marti, responsable de ce dossier, le jeudi 14 octobre. Il informe également que le chemin de Drize n'est pas praticable en l'état. Les travaux sur ce chemin s'achèveront le 2 novembre prochain selon les SIG, dès lors pour des raisons de sécurité évidentes, le chemin sera ouvert lorsque le chantier sera terminé.

4) Présentation du projet de budget pour 2011

M. Magnenat présente le budget et donne lecture des grandes lignes. Il cite les modifications les plus importantes par rapport au précédent exercice **(voir annexe 2).**

5) Projets de délibérations :

5.1) Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux de réfection du revêtement de 3 courts de tennis

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture du projet de délibération :

D42 – VOTE D'UN CREDIT DESTINE AUX TRAVAUX DE REFECTION DU REVETEMENT DE 3 COURTS DE TENNIS

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'offre de l'entreprise HOBBYLAND du 23 août 2010,

vu les avis favorables de la commission des travaux publics et bâtiments du 8 février 2010 et de la commission d'urbanisme du 4 octobre 2010, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (13 voix)

1. *D'approuver les travaux de réfection de 3 courts de tennis au chemin Lullin.*
2. *D'ouvrir un crédit de CHF 185'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 185'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 34.331 "Sport - Amortissement du patrimoine administratif", de 2012 à 2021.*

M. Meynard explique que la Commission d'Urbanisme a décidé dans le cadre du Plan Directeur communal de maintenir l'espace sport-loisir (tennis + Agorespace) à son emplacement actuel. Une réflexion sur la rénovation ou transformation du Club House sera faite ultérieurement. Les 3 courts pourront dès lors être rénovés étant donné leur piteux état.

M. Lavorel insiste sur la nécessité de rénover ces 3 courts de toute urgence vu leur dangerosité.

Le Président procède au vote. Le résultat est unanime en faveur de la rénovation.

5.2) Vote concernant l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le projet de transformation d'un atelier en deux logements au chemin de la Fondelle 2

M. Truan lit, en l'absence de M. Duquesne, le rapport de la commission **(annexe 7)**.

Mme Hirsch demande si une précision a été reçue à propos du projet et son respect des normes Minergie.

M. Niederhauser indique n'avoir reçu aucune réponse pour l'instant, mais il estime que cela ne doit pas empêcher le Conseil de voter la dérogation à 0.44. Il précise que la Mairie veillera à ce que le projet soit Minergie jusqu'à sa réalisation.

M. Berthet souhaiterait que d'une manière générale, Minergie puisse être rendue obligatoire indépendamment du 0.44.

M. Forestier s'étonne qu'on envisage d'imposer ces normes Minergie.

M. Lavorel est favorable au 0.44 et à Minergie. Il se demande toutefois, de même que Mme Hirsch, si en cas de non-respect du standard Minergie, le projet repasserait en 0.40 et si le Conseil Municipal serait consulté. Aucune réponse à ce stade n'a été donnée.

M. Forestier confirme que le pouvoir est donné au Conseil Municipal pour étendre ce taux jusqu'à 0.40, mais que les 10% supplémentaires sont un droit lié à Minergie, indépendant du Conseil. Il se prononce par conséquent en faveur de la dérogation à 0.44.

Le Président donne lecture de la délibération ci-dessous et la met au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

D43 - DELIBERATION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE DEROGATION AU RAPPORT DE SURFACE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION D'UN ATELIER EN 2 LOGEMENTS AU CHEMIN DE LA FONDELLE 2 A TROINEX

vu la demande définitive d'autorisation de construire No DD 103576-3, déposée au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'architectes ACAU (Monsieur Michel Rey), en vue de la transformation d'un atelier en 2 logements et à l'aménagement de places de parking sur la parcelle no 10180, feuille 7 de la commune de Troinex,

vu le coefficient d'utilisation qui s'élève à 44% (avec le standard Minergie) de la surface totale de la parcelle no 10180,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable et de terrain,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en zone de développement 5, ce rapport de surface de 44% maximum est conforme audit article,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 4 octobre 2010,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
accepte à l'unanimité (13 voix)

D'octroyer une dérogation au rapport de surface dans le cadre du projet de construction no DD 103576-3, sur la parcelle no 10180, sise en 5ème zone de développement au chemin de la Fondelle 2, avec un indice d'utilisation du sol à 44% (standard Minergie).

6) Propositions de motions :

6.1) M10 : Motion des groupes libéral et démocrate chrétien « Pour que les partis politiques aient un espace d'information dans la gazette communale » (voir annexe 3)

Lecture du rapport de commission par Mme Annick Deshayes **(annexe 8)**.

M. Kaiser doute du besoin d'ouvrir le journal communal aux partis politiques, il craint la polémique, les demandes de droit de réponse et profite pour féliciter M. Niederhauser et son équipe pour la qualité du contenu du Troinex.ch. Etant donné les règles de censure du règlement, il s'interroge d'y voir figurer des textes sans intérêt, car trop censurés.

Mme Hirsch rétorque que ce n'est pas une tribune libre, il ne s'agit pas d'un moyen pour exprimer une opinion, mais uniquement pour informer les Troinésiens.

Mme Bernardet rappelle la genèse de cette motion qui part d'un constat que les 8 candidats de la commune aux dernières élections du Grand Conseil n'ont pas été présentés aux Troinésiens faute de support ad hoc. Elle voit dans l'occasion de l'apéritif communal un bon moyen de rapprocher les politiciens et la population. C'est en raison de l'absence de support pour ce genre d'information que les PDC et Libéraux ont lancé cette motion.

M. Meynard prend la parole et précise aussi que la Mairie privilégie la neutralité et ne veut pas politiser l'apéritif troinésien ; il ne veut pas faire un débat politique ni accepter cette demande sans l'accord du Conseil Municipal.

M. Berthet trouve très bien que les partis puissent se faire connaître par ce biais. Il a cependant une question concernant le point 5 (les délais) qu'il ne comprend pas. M. Niederhauser précise le processus et le délai de 8 jours. Ce dernier représente un cumul de tous les délais de la procédure.

M. Botbol craint que le système proposé fonctionne mal. Il rappelle que les articles seront soumis par email aux membres de la Commission et qu'en cas d'opposition, ils seront renvoyés à la prochaine parution, voire en commission pour en discuter.

Mme Hirsch fait remarquer que si les membres répondent rapidement, l'auteur peut refaire son texte dans les délais, faute de quoi il sera reporté à la prochaine parution.

Le Président appelle au vote la proposition de la Commission d'approuver le règlement et d'effectuer un essai de quelques mois, ce qui est accepté par 11 OUI contre 3 NON (HP).

6.2 M11 : Motion du groupe libéral concernant le projet de construction d'immeubles au lieu-dit « les Saussac »

Le Président donne lecture de la motion **(voir annexe 4).**

M. Meynard annonce que la Mairie n'est pas d'accord avec ce projet pour 2 raisons : premièrement, il n'est pas pensable de s'engager financièrement AVANT le vote des électeurs ; deuxièmement, M. Meynard précise que la Mairie a déjà anticipé cette démarche. Dans le cas présent, elle a déjà contacté un avocat et un architecte afin de mettre en place les procédures, sans mandat à ce stade, mais à titre informatif seulement.

Cependant, M. Meynard anticipe sur la résolution et estime que la constitution d'une commission adhoc peut s'envisager afin d'être plus rapidement opérationnel après la votation du 28 novembre.

M. Kaiser refuse catégoriquement d'entrer en matière sur cette motion. Pour lui, il convient impérativement d'attendre le résultat de la votation avant toute prise de décision.

M. Berthet est très fâché par cette motion qu'il trouve électoraliste. Cette motion donne le programme du futur concours, comme si tout avait déjà été décidé.

M. Forestier explique que le groupe Libéral est conscient des retards qu'il a provoqués et afin de rattraper le temps perdu, il souhaite que l'on puisse, déjà à ce stade, aller de l'avant et cela indépendamment du résultat de la votation, mais bien évidemment sans engager de frais. Il précise aussi qu'il convient de séparer la motion et la résolution. Il comprend que le projet initial puisse être rejeté, mais demande à ce que le second soit examiné avant qu'une décision finale soit prise. Il est satisfait de savoir que la Mairie explore déjà des autres pistes, mais maintient que si cette commission pouvait déjà être créée, elle pourrait être opérationnelle au lendemain de la votation.

M. Meynard estime, selon les premières informations prises par la Mairie, que la durée du report en cas de refus de la votation serait de 12 à 18 mois. Un maximum d'informations sera donné dès que possible. Finalement, la Mairie soutient que la commission pourrait déjà être créée afin de pouvoir commencer à travailler dès la semaine qui suit les votations.

M. Lavorel reconnait qu'il est parfois difficile de lire des plans, mais redit qu'il croit au projet du bureau GROUP8 ; il fait référence à la nouvelle salle communale, qui est très réussie, et cela malgré des changements importants (façades). Il pense donc qu'il faut poursuivre le projet issu du concours. Des modifications fructueuses pourraient en effet encore intervenir.

Le Président soumet la motion au vote qui est refusée par 11 NON et 3 OUI (LIB).

7) Proposition de résolution : R3 : Résolution du groupe libéral concernant le projet de construction d'immeubles au lieu-dit « Les Saussac »

L e Président lit la résolution **(voir annexe 6)**.

M. Meynard prend la parole pour confirmer l'appui de la Mairie à cette résolution. En effet, il pense qu'il est nécessaire de créer une commission à ce stade pour qu'elle puisse travailler déjà au lendemain du 28 novembre 2010.

M. Salzmann insiste pour qu'une décision soit prise uniquement après le vote d'entrée en matière.

M. Forestier dit qu'il peut comprendre que l'on puisse refuser la motion, et le regrette, mais il n'admet pas le refus de la création de cette commission à ce stade, ce qui fera gagner un temps précieux. Il rappelle qu'il faut décider de la taille de la commission, de sa composition, de qui prendra la Présidence et qu'il faudra au moins deux Conseils municipaux pour y arriver.

M. Berthet rappelle qu'à son avis une commission des travaux existe déjà et qu'elle est à même de commencer une réflexion. Il envisagerait plutôt la convocation d'une séance des commissions réunies au lendemain de la votation pour analyse des résultats et de la suite à donner au projet.

M. Meynard rappelle que par le passé et pour chaque grand sujet, une commission adhoc avait été créée.

M. Menu est d'avis que les conseillers peuvent se consulter dans les groupes, mais qu'aucune commission ne doit être convoquée avant.

M. Kaiser rejoint l'avis de M. Salzmann et ne souhaite pas de réunion avant le 28 novembre 2010.

M. Truan met en évidence que vu le travail à accomplir, le Président de cette future commission devrait agender une réunion le plus tôt possible, car à l'approche des fêtes, il sera difficile de réunir tout le monde. Il encourage donc l'acceptation de cette résolution.

M. Berthet dit qu'à son sens, cette commission ne serait urgente qu'en cas d'échec du référendum.

M. Forestier trouve nécessaire que la commission participe à l'entier de la réflexion en cas de nouveau projet et cela afin d'éviter de se retrouver dans le cas du précédent concours où le cahier des charges avait été établi et que son intervention pour le faire modifier avait été vaine. Il aimerait que le projet soit esquissé par le Conseil Municipal.

M. Kaiser donne son accord pour la constitution de la commission pour autant que le Président ne soit pas libéral.

M. Waefler est d'avis que la constitution de cette commission doit intervenir après le vote.

Mme Hirsch propose que la commission soit créée au prochain Conseil municipal.

M. Forestier confirme que son groupe accepte l'amendement et rassure l'assemblée : les libéraux ne demanderont pas la Présidence de cette commission.

Le Président procède au vote de la résolution amendée qui est acceptée pas 13 OUI et 1 abstention (HP).

6.3 : Motion urgente du groupe socialiste

M. Berthet présente la motion urgente du groupe socialiste visant à prolonger le plan de circulation. Il estime qu'on ne peut pas rouvrir ces chemins tant qu'ils ne sont pas sécurisés et que le temps restant d'ici au 20 octobre est trop court pour avoir une discussion avec la DGM et pour mettre les éléments en place. Comme les travaux du chemin de Drize ne sont pas terminés, dès lors celui-ci va rester fermé et il craint un report de la circulation sur le chemin des Moulins-de-Drize.

M. Meynard informe que le Mairie est d'accord de ne pas rouvrir les chemins tant que des mesures de sécurité ne sont pas mises en place et rappelle le rendez-vous de jeudi 14 octobre avec la DGM. Il fera suivre les informations découlant de cette séance le plus rapidement possible. La Mairie prévoit des mesures provisoires, mais évolutives, étudiées en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, mesures qui pourraient bouger en fonction des remarques des habitants. M. Meynard se demande si ces chemins ne devraient pas être mis en zone 20 km/h ou 30 km/h et regrette de ne pas avoir plus d'informations de la DGM à ce propos.

Mme Bernardet estime la motion inutile, car la Mairie a déjà pris les devants et qualifie à son tour l'action d'électoraliste.

M. Forestier demande le vote d'entrée en matière et estime qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin vu le travail de la Mairie. Il reconnaît qu'il n'y a pas eu de mandat formel, mais que la mise en place de mesures fortes de modération du trafic a été discutée pendant les débats du précédent Conseil et qu'elles étaient évidentes pour tous. Il estime que cette motion fait fi de la décision prise par le Conseil municipal le 4 octobre dernier. Il précise qu'en tant que Président de la Commission d'Urbanisme, se rendant compte de ce manque de mandat formel, il a contacté la Mairie le lendemain afin d'agender une séance pour faire un debriefing et prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place le

mobilier urbain dans les plus brefs délais. Une réunion de la Commission d'urbanisme a donc été agendée au 20 octobre. Il estime que la commission n'a pas besoin d'une motion urgente pour prendre ses responsabilités.

M. Berthet est prêt à retirer sa motion s'il a l'assurance que le 20 octobre, ces mesures seront en place, ce dont il doute beaucoup.

M. Meynard ajoute que si la mise en place des mesures provisoires prend 2 ou 3 jours après le 20 octobre, cela pourrait être acceptable, mais pas si cela prend 2 mois pour obtenir l'accord formel de la DGM. Il suppose que la DGM est acquise à notre cause et qu'elle prendra de ce fait rapidement position. Techniquement, il souligne que les mesures devront absolument être évolutives et ce n'est que dans un 2ème temps qu'on parlera de mesures définitives. M. Meynard précise enfin que la mise en place de mesures définitives demande des moyens financiers conséquents (exemple du chemin Sous-le-Crêt).

M. Lavorel estime que la mise en place des mesures définitives prendra au moins 1 an. Pour l'heure, il craint l'irrespect de certains automobilistes et insiste pour que l'on se donne les moyens de sécuriser les chemins avant leur réouverture et cela dans un délai très court.

M. Magnenat confirme que le Conseil municipal a bien voté pour la réouverture, mais sans demande formelle de prolongation de la fermeture. La question se pose de savoir si nous sommes toujours dans les temps pour publier l'arrêté, faute de quoi les chemins seront réouverts.

Mme Hirsch regrette que le groupe socialiste n'ait pas envoyé son texte par email pour que les groupes puissent se concerter avant la séance. Elle confirme qu'une entrée en matière n'est pas possible sans discussion de base. Le groupe PDC fait confiance à la Mairie qui est mieux à même de demander la mise en place de ces mesures, mais si la Mairie a besoin d'une motion pour aller dans ce sens, alors elle est prête à entrer en matière à condition d'amender le projet. La prolongation de 2 mois ne lui semble pas utile. Elle ajoute qu'on doit tenir compte de l'ensemble de la population et qu'on ne peut pas écouter uniquement les gens qui habitent ces chemins.

M. Kaiser confirme son accord avec les propos de Mme Hirsch. Il déclare qu'il faut accorder à la Mairie un délai lui permettant de déterminer les mesures adhoc et le cas échéant de convoquer le Conseil municipal.

M. Forestier remercie Mme Hirsch et M. Kaiser de ramener le débat sur la voix de la raison. Pour lui, la motion n'est pas acceptable en l'état, d'autant plus que les groupes n'ont pas eu le temps d'en discuter. Il n'est pas question d'accepter une motion qui va à l'encontre de ce que le Conseil municipal a décidé la semaine précédente. Il rappelle que la Mairie a demandé un vote formel pour la mise en place de mobilier urbain. Il s'inquiète des délais éventuellement longs alors que l'on a voté la réouverture.

M. Berthet insiste sur le fait que des autorisations sont nécessaires pour instaurer ces mesures provisoires, d'où la demande de prolongation.

Le Président procède au vote d'entrée en matière qui est accepté par 13 OUI et 1 NON (LIB).

M. Berthet pense que la Mairie est tout à fait capable d'écouter les Troinésiens pour répondre au besoin de ses habitants.

M. Forestier dit qu'il est nécessaire d'amender la motion, car la mise en place des mesures provisoires peut prendre plusieurs semaines. En regard de la décision de réouverture, il ne faut pas parler de délai.

Mme Hirsch est également d'avis qu'il faut amender cette motion et qu'une prolongation pourrait être envisagée en cas de demande de la DGM.

M. Magnenat estime que la mise en place de ces mesures prendra un certain temps et que la DGM a besoin de publier un arrêté après une décision formelle. En cas de réouverture, il souligne qu'il est nécessaire de demander des compléments d'information à la DGM pour la suite à donner à ce dossier.

Mme Hirsch insiste également pour une mise en place rapide (même si cela nécessite une petite prolongation), mais pas au détriment de la sécurité. Elle propose un premier amendement concernant l'alinéa 1, à savoir la mise en place « dans les plus brefs délais » des mesures provisoires de sécurité.

M. Waefler craint que l'ouverture des chemins au 20 octobre sans la mise en place des mesures signifie le retour du flot de voitures et trouve normal de prolonger raisonnablement la fermeture en attendant la mise en place de ces mesures.

M. Magnenat informe que la Mairie prendra contact avec la DGM pour la tenir au courant de la décision du Conseil municipal quant à la mise en place des mesures provisoires. Il va également demander si un arrêté est nécessaire ou si une simple prolongation de la fermeture est possible pour une courte durée.

M. Lavorel précise que ces mesures ne concernent dans un premier temps que les chemins de Saussac et des Moulin-de-Drize puisque que Roday possède déjà des ralentissements et que Drize restera fermé jusqu'à la fin des travaux.

M. Niederhauser propose un deuxième amendement, à savoir la fermeture de certains chemins, jusqu'à la mise en place des mesures provisoires de sécurité.

M. Forestier se demande pourquoi ce sujet n'a pas été traité la semaine dernière et rappelle qu'une Commission d'urbanisme est déjà prévue ; il indique que l'amendement de Mme Hirsch complété par celui de M. Niederhauser convient au groupe Libéral.

M. Berthet trouve évident de suivre les conclusions de 2 bureaux d'ingénieurs. Pris au dépourvu par la décision du vote du 4 octobre, il ne sait que répondre aux habitants qui le questionnent. Il estime que la situation au matin du 20 octobre ne sera pas claire. Il insiste pour garder sa motion en l'état.

M. Meynard convient que lors du précédent Conseil, les participants se sont concentrés sur l'ouverture ou la fermeture des chemins et cela sans penser aux mesures à mettre en place. Il a pris rendez-vous avec la DGM pour palier au problème. Comme déjà dit, il préconise des mesures évolutives.

Le Président rappelle les amendements et les met au vote.

Amendement 1 : alinéa 1 « … à mettre en place, dans les plus brefs délais, des mesures provisoires efficaces en vue de sécuriser les chemins ».

Amendement 2 : alinéa 2 « en cas de nécessité, demander le maintien de la fermeture de certains chemins pour permettre la mise en place des mesures provisoires ».

Ainsi amendée, la motion urgente est acceptée à l'unanimité (voir annexe 5).

8) Propositions individuelles et questions

Marché campagnard

M. Waefler revient sur l'échange de messages à propos de la vente de vins de M. Bidaux lors du Marché campagnard. Il ne comprend pas le problème et demande des explications.

Mme Bernardet rappelle la genèse du marché permettant un contact plus facile, par le biais de la vente de légumes, entre les conseillers et les habitants de Troinex. Le marché est ouvert à d'autres produits ou commerces locaux, voire de l'artisanat. Mais elle insiste sur le fait que si M. Bidaux ne peut pas venir lui-même vendre son vin, ce n'est pas aux Conseillers municipaux de le faire.

M. Kaiser précise qu'il participe volontiers à cette manifestation parce que les bénéfices sont reversés à une association caritative et qu'il ne se préoccupe pas de ce qu'on y vend. Dès lors, si M. Bidaux propose des produits à prix coutants et que les bénéfices de la vente sont dédiés à une œuvre caritative, il n'y voit pas d'inconvénient.

Mme Bernardet souligne que pour elle le terme « visibilité » qu'elle a utilisé ne veut pas dire « se faire voir ».

M. Niederhauser souligne que l'intention de la Mairie était de mettre un maximum de produits à disposition et cela indépendamment des bénéfices.

M. Lavorel recommande aux membres du Conseil municipal de se renseigner avant de s'énerver.

M. Salzmann se dit finalement satisfait de la dernière réponse de la Mairie.

Projet d'EMS de Drize

M. Forestier fait un compte rendu sur l'avancement des travaux de l'EMS de Drize. Les travaux sont en bonne voie pour l'inauguration prévue le 2 mai prochain. Administrativement, la fondation a créé une association dévolue à la gestion courante de l'EMS (association inscrite au RC). Il précise que l'EMS sera affilié à la FEGEMS (Fédération Genevoise des Etablissements Médicaux-Sociaux). Il informe que toute personne intéressée par une candidature pour un emploi ne devra se manifester que lorsque l'offre sera publiée. Les mairies seront informées à l'avance pour diffusion dans leurs communes.

M. Meynard demande des précisions sur la publication des annonces. Il propose un relais par le site Internet des communes.

Mme Hirsch, en qualité de secrétaire de la fondation, donne des précisions sur la procédure de recrutement.

M. Meynard rappelle que l'EMS se trouve sur un terrain appartenant à Veyrier et demande quelles seront les synergies avec cette commune.

M. Forestier confirme que des projets sont prévus. Il donnera plus d'information dès qu'ils seront plus concrets.

Crues de la Drize à la Gd-Cour

M. Forestier demande où en sont les discussions sur la sécurité de la Drize à la Grand-Cour. Il se rappelle qu'une séance devait avoir lieu fin septembre et s'enquiert du résultat.

M. Magnenat confirme que des discussions sont en cours, qu'elles ne sont pas encore finalisées, mais que globalement ce dossier évolue plutôt positivement.

Divers

M. Salzmann a entendu parler de la construction de 2 villas en dessous les immeubles du ch. de Roday et demande si le cheminement pédestre sera maintenu.

M. Niederhauser lui répond par l'affirmative, une servitude de passage à pied étant inscrite en faveur de la commune ; le tracé sera peut-être légèrement modifié.

M. Salzmann relève une confusion à propos d'une fête de la bière à Troinex (au lieu de Thônex) dans les annonces communales de la Tribune de Genève. M. Niederhauser confirme qu'une correction de cette information erronée a été demandée à la Tribune.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h30.

Christian Pittet	Olivier Niederhauser
Président	Secrétaire

Un membre du Conseil Municipal :

Troinex, le 29.10.2010 – nf

Annexe 1

Gille Tochon
Jean-François Grau
23, chemin de Saussac
Stéphane Sizonenko
8A chemin de Drize
Christine Azconegui-Suter
12, chemin des-Moulins-de-Drize
Riverains des Chemins de Saussac,
Drize et Moulins-de-Drize
1256 Troinex

Monsieur le Maire de Troinex
Monsieur J. Magnenat
Mairie de Troinex
Grand-cour 8
1256 Troinex

Troinex, le 08.10.2010

Concerne : plan de circulation de la commune de Troinex

Monsieur le Maire,

Nous avons pris note du vote du Conseil Municipal de la commune de Troinex en faveur de la réouverture des quatre chemins concernés par le plan provisoire de circulation. Ceci dès le 20 octobre 2010.

Cette décision est complètement en contradiction avec le bilan du bureau Trafitec, elle est incohérente et irresponsable.

Non seulement nous revenons à la situation initiale, dénoncée par tous et en particulier par le Conseil Municipal de Troinex, qui est à l'origine des fermetures, mais en plus, comme prévu selon les diverses études, l'augmentation de trafic sur tout le territoire communal en sera à nouveau favorisée. N'oublions pas que les objectifs initiaux ont été pleinement atteints et seront mis à néant, suite à la réouverture.

Le Conseil Municipal a manqué une opportunité de faire œuvre de pionnier dans notre canton en pérennisant ce plan de fermetures et a fait preuve d'une légèreté inadmissible.

Le retour à l'insécurité sur ces quatre chemins est donc programmée et nous préoccupe vivement.

En effet, l'absence totale de moyens de contrainte du trafic est manifeste au chemin de Saussac, à noter également le manque de trottoir, en particulier sur le côté droit, en direction de la route d'Annecy.

Les chemins de Drize et Moulins-de-Drize ne sont en aucun cas mieux lotis et supportent une charge de passage de véhicules totalement inadaptée.

Dans notre quartier les sorties des propriétés, tant à vélo, en voiture qu'à pied, sont particulièrement périlleuses, voire dangereuses, surtout pour les enfants. Il n'y a aucune voie dédiée aux cycles permettant à nos enfants de rejoindre en sécurité les Cycles de Drize et de Pinchat ainsi que le Collège de Staël depuis le village ! Pendant leur fermeture les chemins ont largement été utilisés de cette façon, y compris par de nombreux adultes pour se rendre en ville.

Si malheureusement les réouvertures se font, nous demandons expressément qu'elles se fassent simultanément sur les quatre chemins et **APRÈS** la mise en place, mêmes provisoires, de très importantes mesures de contrainte de trafic.

Nous demandons également qu'un comité d'habitants de ces chemins soit consulté au plus vite et que nous puissions donner notre avis sur les mesures de contraintes envisagées en collaboration avec la mairie de Troinex.

Pour terminer nous nous permettons ce rappel : les chemins communaux font partie du réseau de quartier et ont « pour fonction de desservir les habitants et les activités » (Section 2A Art 3A3 hiérarchie du réseau routier de la loi sur les routes) et non pas « pour assurer des échanges fluides entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure » (Section 2A Art 3A1 hiérarchie du réseau routier de la loi sur les routes) ce qui était le cas avant le plan de circulation et qui va le redevenir sans mesures de contraintes importantes.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à nos demandes et vous présentons, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

et les 180 signatures ci jointes

Pour les riverains de Saussac/Drize et Moulins-de-Drize

Cc : Président du Conseil Municipal, Mr Christian Pittet

Annexe 2

Commune de Troinex

Présentation du projet de Budget 2011

Conseil municipal du 11 octobre 2010

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme chaque année à cette période, nous avons l'avantage de vous présenter le projet de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2011.

Le budget 2011 sera le premier exercice complet qui intégrera les frais de fonctionnement de la nouvelle salle des fêtes et salle de sport et nous ne vous cacherons pas qu'il a été plus difficile à équilibrer que d'autres années. Cela s'explique également par le fait que les recettes fiscales estimées par le Département des finances seront probablement en stagnation et que notre commune va subir une baisse assez importante de la part privilégiée (voir ci-après).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement 2011 se présente donc comme suit :

	Budget 2010	**Budget 2011**	***Ecarts***
Revenus :	Fr. 8'750'100.-	Fr. 8'654'346.-	*Fr. - 95'754.-*
Charges :	Fr. 8'734'642.-	Fr. 8'653'050.-	*Fr. - 81'592.-*
Excédent de revenus :	**Fr. 15'458.-**	**Fr. 1'296.-**	***Fr. 14'162.-***

Revenus et recettes fiscales :

Le Département des finances (DF) prévoit pour notre commune une croissance d'environ 4% de l'impôt sur le revenu (qui représente environ le 70% de nos recettes fiscales) et une légère baisse de 0,8% pour l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Cependant, une nouvelle diminution assez importante de la part privilégiée de Troinex, qui passera de 38% en 2010 à 33% en 2011, pénalisera sensiblement nos rentrées fiscales. En conséquence, nous avons dû trouver un juste milieu entre la prudence et le réalisme pour équilibrer ce budget.

En ce qui concerne la nouvelle péréquation financière, notre commune devra verser en 2011 la somme CHF 333'628.- qui figure au compte no 9000.3410 du budget, soit environ CHF 260'000.- de moins qu'en 2010. Rappelons que ce montant est le résultat d'un savant calcul permettant de répartir entre communes « riches » et « pauvres » une somme de 23 millions de francs provenant du Fonds intercommunal.

Charges

Nous vous donnons ci-dessous quelques informations générales concernant certaines dépenses inscrites à ce budget :

Personnel communal : le budget 2011 intègre le mécanisme des nouveaux statuts du personnel qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2010. Nous vous rappelons que les augmentations de salaire ne sont plus automatiques, mais qu'elles sont désormais fixées en fonction des évaluations faites par l'Exécutif. Ce budget tient compte également, pour la 2ème et dernières année, d'un rattrapage destiné à prendre en compte le 13ème salaire dans le salaire assuré par la caisse de retraite du personnel.

02 Maire et Adjoints : la Mairie propose, pour la prochaine législature, d'augmenter les indemnités des magistrats qui doivent assumer des charges de plus en plus lourdes et qui consacrent toujours plus de temps à leur fonction.

0809 Salle communale et salle de sport : comme mentionné plus haut, les frais de fonctionnement de notre nouveau complexe communal sont inscrits pour la première fois pour l'année entière, d'où la hausse importante de ce poste. Nous tenons à préciser que certains coûts de fonctionnement (frais d'énergie, entretien du bâtiment, etc.) sont encore des estimations et que nous disposerons de chiffres plus précis après une, voire deux années complètes.

30 Culture et loisirs : le budget « manifestations culturelles et fêtes » (compte 3000.3180) prévoit, outre les fêtes habituelles (1er Août, apéritif troinésien, etc.), une enveloppe pour une manifestation plus importante. Cependant, comme le savent les membres de la commission des loisirs, un nouveau projet est à l'étude et il n'est donc pas encore possible d'en estimer le coût précisément.

Pour les budgets « culture » (30), « sport » (34) et « jeunesse » (54), nous avons également intégré un nouveau mode de calcul des subventions aux sociétés communales qui diffère légèrement du système appliqué ces dernières années. Ce nouveau tableau sera présenté à la commission des finances.

54 Institutions pour la jeunesse : les différentes dépenses concernant la petite enfance augmentent légèrement par rapport à 2010, ceci malgré nos efforts pour maintenir des budgets raisonnables. Il n'y a par contre pas de changement important, à l'exception de l'Accueil familial de jour, dans l'organisation des principales institutions subventionnées par notre commune.

62 Routes communales : le poste « Traitement du personnel » a été augmenté, notre intention étant toujours d'engager, avec la commune de Bardonnex, un technicien communal. Nos recherches n'ont pour l'instant pas abouties, raison pour laquelle nous avons également prévu une somme (compte 6200.3180) pour confier ponctuellement certains mandats concernant des dossiers techniques.

90 Impôts : voir le paragraphe « Revenus et recettes fiscales ». Vous trouverez par ailleurs dans les documents annexés au budget un tableau présentant l'estimation des recettes fiscales.

95 Immeubles du patrimoine financier : les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus de nos immeubles locatifs sont repris des budgets que nous a proposés la régie et sont très proches des chiffres du budget 2010.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

Après un « pic » très important en 2009 et 2010 dû aux travaux de construction de la nouvelle salle des fêtes et salle de sport, les dépenses d'investissements prévues en 2011 redescendent à un niveau plus modeste. Les principaux projets concernent les routes et en particulier la réfection de la

route de Moillebin (estimée actuellement à CHF 1'200'000.-), qui constituera la dernière étape des aménagements liés directement à la nouvelle salle des fêtes.

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles » a été actualisé et est joint aux documents du buget.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budgets seront examinés par la commission des finances le **lundi 18 octobre prochain à 18h30.**

Troinex, le 8 octobre 2010

La Mairie

Annexe 3

M10 MOTION DES GROUPES
LIBERAL ET DEMOCRATE CHRETIEN

POUR QUE LES PARTIS POLITIQUES AIENT UN ESPACE D'INFORMATION
DANS LA GAZETTE COMMUNALE

Considérant :

- Que les partis politiques œuvrent pour l'intérêt des communiers
- Que d'autres communes offrent cette possibilité (entre autres Carouge, Versoix et Vernier)
- L'intérêt pour le citoyen d'avoir des informations concernant la vie politique locale.

Le Conseil Municipal invite la Mairie à :

Réserver aux partis politiques de Troinex une place dans le Troinex.ch

Troinex, le 8 mai 2010

Annexe 4

Troinex le 14 septembre 2010

M11 MOTION

De Madame Bernardet et Messieurs Bahon, Duquesne, Forestier, Pittet et Truan

CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES AU LIEU DIT « LES SAUSSAC »

vu le référendum abouti s'opposant à la réalisation d'immeubles tels qu'issus du concours d'architecture,

vu le décret du Conseil d'Etat fixant la date de la votation communale relative au dit référendum au 28 novembre 2010,

vu l'avis de droit de Me Stéphane Grodecki précisant que la Commune peut envisager de lancer une procédure de marché public pour un mandat d'architecte,

vu l'urgence de pouvoir mettre à disposition des Troinésiens de nouveaux logements

sans vouloir préjuger du résultat des votations du 28 novembre, mais afin de gagner du temps le cas échéant

LE GROUPE LIBERAL

demande à la Mairie d'effectuer d'ores et déjà les démarches préparatoires en vue du lancement d'un concours sur honoraires d'architecte pour réaliser des immeubles de type villageois ayant pour principales caractéristiques de respecter le PLQ régissant le périmètre en s'inspirant de l'architecture avec toits en pente des immeubles communaux du chemin Lullin, mais en intégrant également les normes minergie et en pensant à une infrastructure tenant compte des seniors.

Annexe 5

Troinex , le 11 octobre 2010

Motion urgente

de Jean Berthet, Dominique Kroug et Jean-Pierre Waefler

Pour une demande de prolongation du plan de circulation à l'essai en l'attente de la mise en place de mesures provisoires de sécurisation des quatre chemins concernés.

Considérant :

- Le fait que ce Conseil a entériné la fin du plan de circulation à l'essai

- Que cette décision aura pour conséquence le retour du trafic de transit

- Que nous avons pris des engagements afin de sécuriser ces chemins

- Qu'il est de notre responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des habitants de Troinex

Par ces motifs le Conseil Municipal de Troinex

Invite la Mairie

- A mettre en place dans les plus brefs délais de mesures provisoires efficaces en vue de sécuriser ces chemins.
- En cas de nécessité, à demander le maintien de la fermeture de certains chemins jusqu'à la mise en place de ces mesures provisoires.

Jean Berthet **Dominique Kroug** **Jean-Pierre Waefler**

- **Motion amendée adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 11 octobre 2010**

Annexe 6

Troinex le 14 septembre 2010

R3 : RESOLUTION

De Madame Bernardet et Messieurs Bahon, Duquesne, Forestier, Pittet et Truan

CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES

AU LIEU DIT « LES SAUSSAC »

vu le projet de construction d'immeubles momentanément suspendu

vu le référendum abouti s'opposant à la réalisation d'immeubles tels qu'issus du concours d'architecture,

vu le décret du Conseil d'Etat fixant la date de la votation communale relative au dit référendum au 28 novembre 2010,

vu l'avis de droit de Me Stéphane Grodecki précisant que la Commune peut envisager de lancer une procédure de marché public pour un mandat d'architecte,

vu l'urgence de pouvoir mettre à disposition des Troinésiens de nouveaux logements

sans vouloir préjuger du résultat des votations du 28 novembre, mais afin de gagner du temps

LE GROUPE LIBERAL

demande au Conseil municipal la constitution à l'occasion du prochain Conseil Municipal d'une commission ad hoc, laquelle pourrait déjà prendre toutes dispositions utiles qui permettent de démarrer une réflexion sur les issues possibles du scrutin et la suite qui sera donnée au projet de construction de logements dès le lendemain du scrutin et quel que soit le résultat du vote.

Annexe 7

Commission "Urbanisme et Environnement" du lundi 4 octobre 2010

- RAPPORT DE COMMISSION -

Objet : demande de dérogation du taux d'utilisation du sol à 0.44 pour le projet de transformation d'un atelier en 2 logements au chemin de la Fondelle 2

(propriétaire: Monsieur Albert Sallansonnet / architecte: ACAU - Carouge)

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du lundi 4 octobre 2010, les membres de la commission ont été amenés à se prononcer sur la demande de dérogation du coefficient à 0.44 pour le projet mentionné en exergue.

Les commissaires ont eu l'occasion de se faire une idée précise sur ce projet, les plans ayant été mis à leur disposition par la mairie.

Le bâtiment faisant l'objet de cette demande est un ancien atelier qui est amené à être transformé en 2 logements.

Son aspect extérieur (gabarit) va être conservé en l'état. Il s'agit bien d'une rénovation d'un bâtiment existant et pas de sa destruction, qui serait suivie d'une nouvelle construction.

Il est prévu un total de 7 places de parking, mais celles-ci devront être partagées avec les 2 habitations prévues sur la parcelle d'à côté (également propriété de M. Albert Sallansonnet).

Si la demande de dérogation porte sur un coefficient à 0.44 et pas 0.40 (compétence maximum du Conseil Municipal), c'est que le projet prévoit Minergie et donc 10% supplémentaires sont automatiquement accordés.

Un commissaire évoque l'éventualité que toute nouvelle demande de dérogation ne soit étudiée par la commission, que si Minergie ainsi que des aménagements pour vélos, soient intégrés dans le dossier architectural. Il lui est répondu que cela pourrait être soumis au Conseil Municipal dans le cadre du plan directeur actuellement à l'étude.

Au vu de tous ces éléments, la commission vote à l'unanimité des membres présents, en faveur de cette demande de dérogation à 0.44.

Troinex, le 5 octobre 2010

Jean-Jacques Duquesne

Rapporteur

Annexe 8

Commission Communication et Information

– Rapport de commission

Séance du 20 septembre 2010

Présents :
M. Marc Botbol, Président
Mmes Dominique Bernardet (remplaçante de MM. Pittet et Truan), Béatrice Hirsch-Aellen, Annick Deshayes
MM. Jean-Pierre Waefler, Membres de la commission

MM. Jacques Magnenat, maire
Paul Buclin et Yves Meynard, adjoints
M. Olivier Niederhauser, secrétaire général
Mmes Dominique Schupbach, secrétaire
Nathalie Nahum, Procès-verbaliste

Excusés :
MM. Christian Pittet et Marc Truan

Chers collègues,

La commission du 20 septembre a fait suite à celle du 14 juin 2010, lors de laquelle la motion des groupes PDC et Libéral a été débattue. Pour mémoire le but de cette motion était de proposer la création d'un espace dans le journal Troinex.ch pour que les partis politiques puissent donner des informations aux citoyens.

Suite aux discussions, les commissaires se sont mis d'accord pour que ce nouvel espace contienne uniquement des informations factuelles, dans la rubrique « agenda » du Troinex.ch.

La séance du 20 septembre a donc porté sur la définition du cadre et des règles à définir sur les informations politiques.

La commission souhaite dans un premier temps limiter ces publications à la rubrique « Agenda » du journal communal. Une évaluation devra être faite au bout de 6-8 mois, afin de dresser le bilan de cette nouvelle pratique. Par la suite et selon ce bilan, les modalités de publication pourront évoluer vers des articles, mais cela n'est pas envisagé pour l'instant.

Suite à un débat qui a permis à chaque groupe de s'exprimer un projet de règlement a été rédigé par nos secrétaires.

Les membres de la commission Communication et Information recommande au Conseil Municipal d'approuver ce règlement, et de réaliser un essai sur une durée de X mois à déterminer.

Annick Deshayes